

École Privée Sainte-Marthe
33Ter, rue Gabrielle Josserand
93500 PANTIN
Tél : 01 48 45 59 15
Fax : 01 48 36 17 44

CHEF D'ETABLISSEMENT : **Madame N.RIFFÉ**

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION RENTREE 2026

À remettre au secrétariat ou à retourner par la poste

Attention ! Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription

Il constitue une première demande en vue d'une éventuelle inscription

>> Il est obligatoire que les deux parents signent tous les documents

Veuillez, nous retourner :

- ☐ La fiche de renseignements dûment complétée recto-verso.
- ☐ Le contrat de scolarisation (*si vous inscrivez plusieurs enfants, un seul contrat suffit avec les prénoms de tous les enfants dessus*).
- ☐ La feuille « pris connaissance et en accord ».
- ☐ L'engagement financier, avec un RIB + Feuille SEPA datée et signée pour les paiements par prélèvements.
- ☐ La fiche de facturation.
- ☐ La fiche d'urgence dûment complétée recto-verso.
- ☐ La fiche d'autorisation de sortie dûment complétée recto-verso.
- ☐ La fiche RGPD signée.

- ☐ Les photocopies des résultats scolaires des deux années précédentes.
L'avis de passage et le certificat de radiation doivent être envoyés fin juin.
- ☐ La photocopie des vaccins du carnet de santé (qui doivent être à jour !).
- ☐ La photocopie du livret de famille + acte de naissance.
- ☐ La photocopie du jugement de divorce, si besoin.
- ☐ 2 enveloppes format DL (110x220mm) **timbrées 50g et sans adresse**.
- ☐ 4 photos d'identité avec le nom et le prénom de l'enfant écrits derrière.

- ☐ Le montant des frais de dossier acquis à l'école de **25,00€**.
À régler par chèque à l'ordre de l'OGEC SAINTE-MARTHE.

- ☐ Une lettre de motivation avec le dossier médical complet (MDPH, GEVASCO, réunions éducatives,...), si la pré-inscription concerne une classe d'ULIS ou d'UEMA.

Le secrétariat vous contactera à partir de **décembre 2025** afin de prendre un rendez-vous avec le Chef d'établissement pour une éventuelle inscription. Dans le cas contraire, vous recevrez par mail un courrier de mise en liste d'attente.

Nous vous rappelons que les pantinois sont prioritaires, ainsi que les frères et sœurs des enfants déjà inscrits à Sainte-Marthe.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ